



Ministère de l'Industrie, des P & T et du Tourisme.

Direction Générale de l'Énergie  
et des Matières Premières

Paris, le 22 AVR. 1988

Direction du Gaz,  
de l'Électricité et du Charbon

Réf. AS/ 22.90

Le Ministre de l'industrie,  
des P. & T. et du tourisme

à

Messieurs les Préfets de régions

Directions régionales de l'industrie  
et de la recherche

Messieurs les Préfets des départements

Directions départementales de l'équipement  
(chargées du contrôle des D.E.E.)

-----

Objet : Application des dispositions du statut du personnel  
des industries électriques et gazières au personnel  
des entreprises et exploitations exclues de la  
nationalisation ou non transférées.

P. J. : Décision ENN. 88-1 du 22 avril 1988

J'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-jointe, pour notification aux entreprises électriques et gazières non nationalisées qui relèvent de votre contrôle, la décision ENN. 88-1.

P/le Ministre de l'industrie,  
des P. & T. et du tourisme,  
le Directeur du gaz, de l'électricité  
et du charbon,

P. F. COUTURE

MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DES P. ET T. ET DU TOURISME

D E C I S I O N

ENN 88.1 du 22 avril 1988

Le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme,

Vu la loi n° 46.628 du 8 avril 1946, modifiée, sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, notamment, son article 47,

Vu le décret n° 46.1541 du 22 juin 1946 approuvant le statut national du personnel des industries électriques et gazières et, notamment, l'article 1, dudit statut ;

D E C I D E :

Sont applicables au personnel des entreprises de production et de distribution d'électricité et du gaz exclues de la nationalisation les dispositions prévues par les décisions, les circulaires et les notes de MM. les directeurs généraux et de la direction du personnel d'"Electricité de France" et de "Gaz de France", ci-dessous énumérées :

- Notes D.P. 36.110 du 20 août 1987 et D.P. 36.118 du 16 décembre 1987  
sursalaire familial - revalorisation
- Barèmes nationaux des indemnités de déplacement : taux au  
1er novembre 1987 (envoi du 11 décembre 1987)
- Circulaire N 87.32 du 17 décembre 1987  
stages scolaires : indemnités au 1er janvier 1988
- Note D.P. 34.105 du 23 décembre 1987  
évaluation fiscale des avantages en nature
- Note D.P. 36.119 du 28 décembre 1987  
prestations familiales légales : allocations de soutien familial,  
tiers recueillant
- Décision N 87.33 du 31 décembre 1987  
rémunérations mensuelles au 1er février et au 1er septembre 1987

- Circulaire N 88.1 du 11 janvier 1988  
primes et indemnités : montants au 1er janvier 1988
- Note D.P. 31.153 A du 11 janvier 1988  
prime de qualification : montants au 1er janvier 1988
- Barème national des indemnités de déplacement :  
taux au 1er novembre 1987 (envoi du 14 janvier 1988)
- Note D.P. 34.106 du 19 janvier 1988  
indemnité de départ en inactivité : régime fiscal
- Circulaire N 88.2 du 26 janvier 1988  
prestations familiales légales : revalorisation au 1er janvier 1988
- Note D.P. 34.107 du 28 janvier 1988  
investissement dans la construction
- Note D.P. 34.108 du 28 janvier 1988  
formation professionnelle continue
- Circulaire N. 88.3 du 3 février 1988  
plafonds et taux des cotisations au 1er janvier 1988
- Barème des indemnités de déplacement dans les départements de  
la Haute-Garonne, Ariège et Gers au 1er novembre 1987
- Note D.P. 37.35 du 5 février 1988  
accidents du travail - taux d'I.P.P. inférieurs à 10 %  
indemnités en capital
- Note D.P. 37.36 du 5 février 1988  
rentes "accidents du travail", pensions d'invalidité des assurances  
sociales, majoration "tierce personne", revalorisation
- Note D.P. 36.122 du 8 février 1988  
prestations familiales légales, imprimés
- Note D.P. 84.11 du 16 février 1988  
composition des groupes de formation universitaire
- Note D.P. 36.123 du 1er mars 1988  
prestations familiales légales  
allocation pour jeunes enfants - naissances multiples
- Note D.P. 37.38 du 7 avril 1988  
registre de déclarations d'accident du travail  
accidents de trajet
- Circulaire N 88.4 du 11 avril 1988  
rémunérations mensuelles au 1er avril 1988

- Circulaire N 88.5 du 7 avril 1988  
jours de congés exceptionnels 1988
- Circulaire N 88.6 (Pers. 883) du 7 avril 1988  
promotion ouvrière, indemnisation au 1er janvier 1988
- Circulaire N 88.7 (Pers. 884) du 7 avril 1988  
indemnités de motocyclette, de cyclomoteur, de bicyclette  
au 1er janvier 1988
- Circulaire N 88.8 (Pers. 885) du 7 avril 1988  
avances pour l'acquisition de cyclomoteurs  
revalorisation au 1er janvier 1988
- Circulaire N 88.9 (Pers. 886) du 7 avril 1988  
indemnités de déplacement  
revalorisation au 1er janvier 1988
- Circulaire N 88.10 (Pers. 887) du 7 avril 1988  
indemnité de panier  
indemnité d'outillage (dessinateurs)  
1er janvier 1988
- décision N 88.12 du 12 avril 1988  
modification de la grille des coefficients des niveaux de  
rémunération

P/ Le ministre de l'industrie,  
des P. et T. et du tourisme,  
et par délégation,  
par empêchement du directeur général  
de l'énergie et des matières premières,  
Le directeur du gaz, de l'électricité  
et du charbon,



**P. F. COUTURE**